

Atlas Contrôle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

34.375

Date du contrôle:

30/11/2023

Lieu du contrôle:

Rue neuve 45 7160 Piéton Belgique

Agent-visiteur:

Andrea Paci

Type de contrôle:

Viste de contrôle vente ancienne installation  
(Livre 1 8.4.2)

Date d'émission:

V1 04/12/2023 07:56:45

Prochaine visite avant le:

30/11/2048

Testeur d'installation:

### Donneur d'ordre

Nom

Panayotis Pantelidis

Adresse

Rue neuve 45, 7160 Piéton, Belgique

Email

panayotispantelidis@gmail.com

### Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

### Données générales

Adresse de l'installation

Rue neuve 45 7160 Piéton Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Panayotis Pantelidis

Adresse du propriétaire

Rue neuve 45 7160 Piéton Belgique

Installateur

### Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

2668712

Code EAN

Liaison compteur-tableau

EXVB 4X10

Tension de service

3 x 400 V + N

Protection générale

32 A 4P

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

## Contrôles

| Schémas/plans | Liaisons équipotentielles | Fondations | Installation électrique |
|---------------|---------------------------|------------|-------------------------|
| OK            | OK                        | après 81   | après 81                |

Description de l'installation Ce contrôle ne porte que sur la partie visible de l'installation.

|  |                      |
|--|----------------------|
| Nombre de tableaux                       | 2                    |
| Différentiel de tête                     | 300mA - 40A - type A |
| Test BP du DDR                           | OK                   |
| $\Delta I_n$                             | OK                   |
| Contrôle de l'état                       | OK                   |
| Matériel fixe                            | OK                   |
| Protection contre les contacts directs   | OK                   |
| Protection contre les contacts indirects | OK                   |
| Protection contre les surintensités      | OK                   |
| Prise de terre                           | Boucle               |
| Résistance de terre ( $\Omega$ )         | 7                    |
| Isolement (M $\Omega$ )                  | 0,82                 |

## Conclusions

### CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE ( Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794 ) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années suivant le contrôle.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;

- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:

- la date du PV de la visite de contrôle

- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

· Dès que l'acte de vente est signé:

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

### Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

<https://economie.fgov.be>

Signature de l'agent-visiteur

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

*P. J. J.*

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

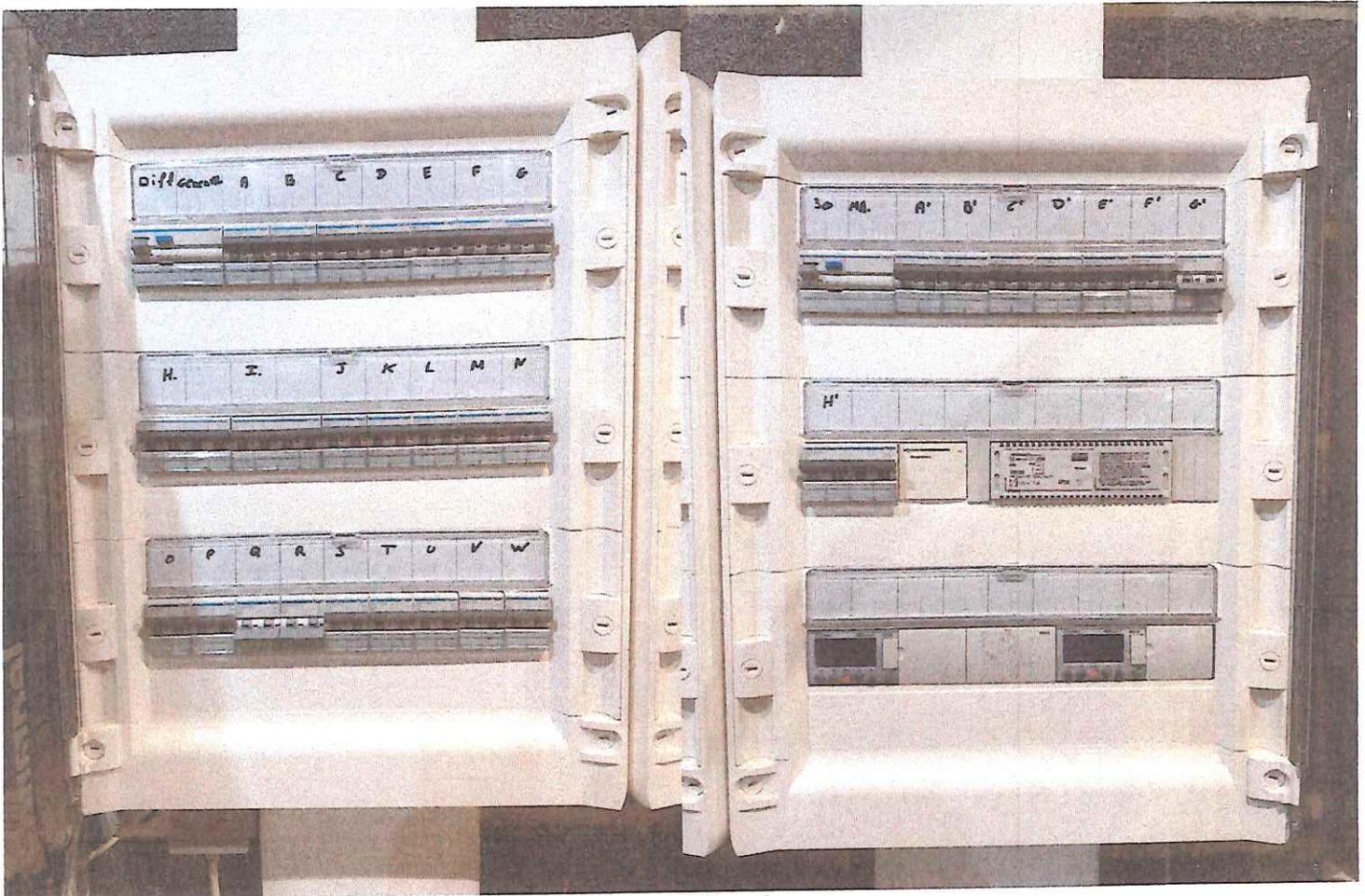


Tableau 1

Tableau 2

Liste des remarques

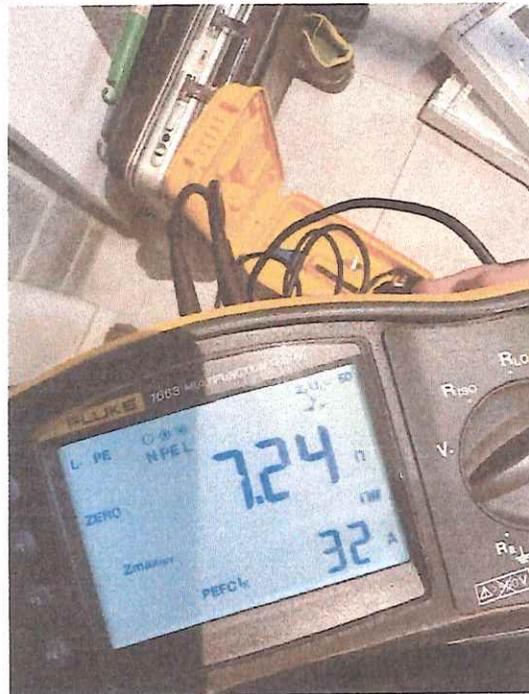
| Libellé  | Référence |
|--|-----------|
| Pas d'infractions  | RDE1      |
| Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal. | RDE2      |
| Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.   | RDE12     |
| L'unité est meublée au moment du contrôle.   | RDE15     |
| Libellé  | Photo     |

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

Libellé

Photo

Terre



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé

Photo



Isolement

Atlas Controle  
Chaussée De La Hulpe 181 box 1  
1170 Brussels

Libellé

Photo

Compteur

